

COMMUNE DE VICHÈRES

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-trois novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard MORAND, Maire.

Etaient présents : M MORAND, M CHAUMETON, Mme MORAND, M. RICHARDEAU, M LETOURNEUR, M. BEREAU.

Secrétaire de séance : Mme MORAND.

Absents :

Mme BROTHELANDE qui a donné pouvoir à Mme MORAND,
M LAUVERGNAT qui a donné pouvoir à M MORAND,
Mme DE HAYNIN de BRY qui a donné pouvoir M CHAUMETON,
Mme MALASSIGNE qui a donné pouvoir à M LETOURNEUR.
M PATRY

Le dernier compte-rendu est approuvé.

DÉLIBÉRATIONS

1/INDEMNITE RECEVEUR MUNICIPAL 2015.

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier du Percepteur, sollicitant l'indemnité de conseil allouée au comptable du trésor chargé des fonctions de receveur de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime, décide de ne pas accorder l'indemnité de conseil pour 2015.

2/ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE D'ADMNISTRATION ET DE TECHNICITE 2016

Le Conseil Municipal unanime renouvelle l'attribution de l'indemnité d'administration et de technicité au personnel titulaire et non titulaire, à temps complet et non complet.

Base de l'indemnité par catégorie d'agent :

| | |
|---|----------|
| Adjoint technique de 1 ^{ère} classe : | 464.30 € |
| Adjoint technique 2 ^{ème} classe : | 449.29 € |
| Adjoint administratif 2 ^{ème} classe : | 449.29 € |

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de conserver le coefficient 2.75 pour l'année 2016 pour l'ensemble du personnel.

3/DECISION MODIFICATIVE EMPRUNT PRESBYTERE

Compte tenu des variations de l'emprunt PALULOS, Monsieur le Maire propose les modifications suivantes :

Section d'investissement :

| | |
|-------------------------------|--------|
| Art 2132 immeubles de rapport | - 22 € |
| Art 1641 emprunt en euros | + 22 € |

Pour pallier au manque de trésorerie de l'article 1641 visant à régler les annuités de cet emprunt.

Le conseil municipal unanime vote pour ces décisions modificatives.

4/SCHEMA DEPARTEMENTAL DE LA COOPERATION INTERCOMMUNALE

Le Conseil Municipal délibère sur le Schéma Départemental de la Coopération Intercommunal et unanime propose de rajouter au découpage prévu les communes de :

La Chapelle Guillaume, la Bazoches Gouet, Moulhard, Frazé, la Croix du Perche, Chassant, Thiron-Gardais, Saint Denis-D'Authou, Combres, Frétigny, Saint Victor de Buthon, Marolles les Buis, Coudreceau, dans le but de renforcer l'image de la Communauté de Commune du PERCHE.

COMMUNAUTE DE COMMUNE

La Communauté de Commune vote pour l'instauration de la fiscalité professionnelle unique au 1^{er} janvier 2016.

COMPTE RENDU DES DIFFERENTS SYNDICATS

SDE 28 (Syndicat Départemental Electrique)

Le Maire donne le compte rendu de la dernière réunion du syndicat qui compte aujourd'hui l'adhésion d'une commune sur deux à la compétence éclairage public.

SIT

A compter du 1^{er} janvier 2016, le Conseil Départemental s'acquittera directement de sa participation auprès des transporteurs du syndicat (Nogent-voyage, transbeauce), le SITS règlera juste les 20% restants.

Avec cette nouvelle réglementation fiscale le Conseil départemental pourra récupérer la TVA qui s'élèverait à environ 600 000 euros pour le département.

TRAVAUX

CHOIX TRAVAUX 2016

Le conseil municipal retient la liste suivante de travaux pour 2016, l'étude des différents projets est en cours.

CHEMINS

Chauveau 1^{ère} partie (l'Épinay)

2^{ème} partie Chauveau en mitoyenneté avec Argenvilliers

Les Héris

La Mongordière

Place de Brieur

Parking salle polyvalente

RESEAUX

Eaux pluviales cimetière

ACCES PMR

Accès extérieur entrée mairie

BATIMENTS

Eglise

Toiture garage, WC, $\frac{1}{2}$ tour mairie

DIVERS

PLANNING DU BUREAU DE VOTE ELECTIONS REGIONALES

Il est établi le planning des permanences électorales du 6 et 13 décembre 2016 pour les régionales.

La séance est levée à 23 heures.